

TAXE

Transformez votre impôt en investissant dans un partenariat durable avec l'École Supérieure d'Art de Lorraine site Épinal, soutenue par la Communauté d'Agglomération Épinal.

APPRENTISSAGE



tél. 03 29 68 50 66
www.esae.fr



15, rue des Jardiniers
88000 Épinal

La formation n'a de sens que si elle est confrontée aux exigences actuelles du monde de la production, de la diffusion et de la création ; l'accompagner c'est cultiver la chance d'un renouveau.

Aussi l'École Supérieure d'Art de Lorraine a développé un réseau de partenaires très diversifié qui offre aux étudiants des supports et des espaces où peuvent s'exercer et se vérifier la validité de leurs démarches et premières créations.

NO\$ DIPLÔMÉS CRÉENT DE LA VALEUR

Aujourd'hui, c'est plus de 300 partenaires qui accompagnent les étudiants dans leurs projets. C'est dans cet esprit que les étudiants sont invités à comprendre et à saisir les enjeux de la vie professionnelle pour répondre à un contexte avec ses contraintes et ses objectifs spécifiques.

90 étudiants chaque année
13 enseignants permanents
30 intervenants extérieurs

QUE FINANCE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La recherche

La valorisation de la recherche-développement, la recherche-action et la recherche-production menées au sein d'ateliers artistiques ouverts vers le monde contemporain.

Le développement

L'enrichissement des programmes par le développement de conférences avec des chercheurs et intervenants spécialistes.

Le rayonnement

L'encouragement du rayonnement et des échanges de l'école au niveau européen et international.
Des outils et des espaces de travail stimulants avec des équipements performants pour les étudiants (vidéo, son, multimédia, photo...).

SECTEURS ET DÉBOUCHÉS

12,2%

Emploi transmission du savoir

- Médiation en Centre d'Art
- Professeur en arts plastiques
- Intermittent du spectacle
- Imprimerie
- Platicien

16,4%

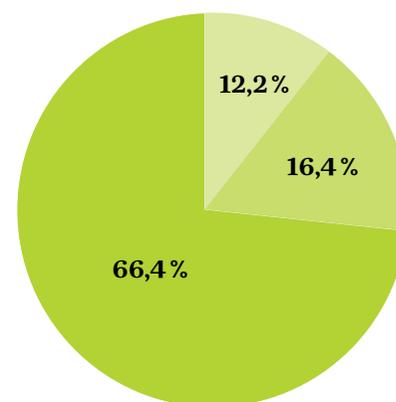
Emploi domaine de l'image

- Graphiste
- Illustrateur
- Photographe
- Webdesigner
- Multimédia
- Animation
- Réalisateur

66,4%

Poursuite d'études artistiques

- Master
- Doctorat



CODE UAI: 0572347S

Merci pour
votre soutien
au quotidien!

INFORMATIONS

Depuis 2020, la réforme de la taxe d'apprentissage vous amène à choisir vos relations partenariales. Quelle que soit la nature d'activité de votre entreprise, vous pouvez nous verser directement le barème appelé «solde» correspondant à 13% du montant global de votre taxe d'apprentissage, via la plateforme de répartition du solde de la Taxe d'apprentissage SOLTéA.

DATES À RETENIR

Vous avez du 1^{er} avril au 7 septembre 2023 pour désigner les établissements que vous souhaitez soutenir.

Merci de nous retourner votre promesse de versement (disponible sur le site internet de l'école) qui accompagne cette plaquette, avant le 7 septembre 2023.

Une fois connecté sur la plateforme SOLTéA, vous accédez à un moteur de recherche. Pour nous trouver, la recherche peut s'effectuer grâce à notre numéro SIRET (20002650800016), à l'intitulé de notre formation (DIPLOME NATIONAL D'ART OPTION DESIGN D'EXPRESSION), à notre UAI (0572347S) ou grâce à notre localisation (88000 EPINAL).

Contact: epinal.scolarite@esalorraine.fr

École Supérieure d'Art de Lorraine de Lorraine

PROMESSE DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2023 ÉSAL ÉPINAL

ENTREPRISE :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Téléphone :

RAISON SOCIALE DE VOTRE ENTREPRISE :

Code APE (5 chiffres) : N° Siret (14 chiffres) :

Activité de l'entreprise :

Nom de la personne responsable du versement :

Courriel :@.....

Votre versement :

-du 1er avril au 7 septembre 2023 : mise à disposition de la plateforme de fléchage SOLTÉA, par la Caisse des dépôts, permettant de désigner le.s établissement.s destinataire.s du solde de la Taxe d'Apprentissage,

-via la DSN d'avril 2023 : déclaration du solde par les employeurs,

-les 15/07-15/09-15/10/23 : reversement des fonds aux établissements, par la caisse des dépôts.

Je vous informe que je demande à faire verser à ÉSAL-site Épinal la somme de :

€

ÉSAL-Site Épinal est habilitée à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage

Fait à :, le / / 2023

Signature et cachet de l'entreprise :

Bulletin à retourner par courrier ou par mail avant le 7 septembre 2023 à :

Contact : Aurélie Vauthier / Célia Chenu-Klein

Tél : 03.29.68.26.29

École Supérieure d'Art de Lorraine

15, rue des Jardiniers

88000 Épinal

Mail : epinal.scolarite@esalorraine.fr